

**CIRCULAIRE DE RENTREE DU COLLEGE
ET DES LYCEES
ANNEE 2026-2027**

Madame, Monsieur,

Chères familles,

À l'approche de la fin de cette année scolaire 2025-2026, nous espérons que cette année a permis à votre enfant de valider tous ses objectifs. Nous vous remercions de la confiance qui nous est faite en inscrivant votre enfant dans l'Institution Saint-Joseph.

Un tournant s'opère avec le départ à la retraite de Madame Christine Plasse, en poste depuis 2009 à Saint-Joseph et qui a su, en tant que Directrice déléguée aux formations professionnelles, fédérer, piloter, accueillir chaque jeune avec bienveillance. Son professionnalisme et la qualité de son travail ont permis de donner une image très positive du lycée professionnel Saint-Joseph. Toute la communauté éducative remercie et salue son travail exemplaire. Elle sera remplacée à la rentrée 2026 par Monsieur Grégory Gimenos. Il aura l'occasion de se présenter lors des réunions de rentrée au mois de septembre.

Les travaux du futur gymnase ainsi que ceux liés au développement du baccalauréat professionnel « Métiers de la Logistique » en grande partie financés par la région Auvergne Rhône Alpes connaissent une évolution très positive. Ces avancées concrètes témoignent de l'engagement de l'ensemble des partenaires mobilisés pour offrir à nos élèves des conditions d'apprentissage toujours plus adaptées à leurs besoins et aux exigences de leur parcours de formation.

Nous nous réjouissons de ces perspectives prometteuses et continuerons à vous tenir informés des prochaines étapes.

Afin de préparer au mieux la rentrée 2026, vous trouverez toutes les informations nécessaires dans cette circulaire de rentrée.

Pour tous renseignements complémentaires, nous restons à votre disposition.

Bonne lecture et très bonne rentrée scolaire 2026.
Madame P Varenne
Chef d'établissement coordinateur.

1. Informations pratiques

L'entrée de tous les élèves du collège et du lycée se fera par le 11 rue du Faubourg de la Gironde.

Cette brochure est destinée aux familles et aux élèves. Elle est à conserver pour toute l'année scolaire. Il est important de prendre connaissance de toutes les informations qu'elle contient. MERCI.

Un seul numéro de téléphone pour l'ensemble de l'Institution (école, collège, lycée général et lycée professionnel) est mis en service : **04 70 28 76 36.**

Dates et heures de rentrée

COLLEGE et LYCEES
SAINT-JOSEPH

- **Mardi 1 septembre 2026 à 8h30** pour les élèves de 6^{ème},
- **Mardi 1 septembre 2026 à 9h30 pour les élèves de** 3^{ème} PM, 2^{nde} générale, 2^{nde} bac professionnel, 1^{ère} année de CAP. Fin des cours à 15h30. L'emploi du temps s'applique dès le 2 septembre à partir de 10h (le temps d'accueillir les autres classes). Une étude est organisée pour les internes et les élèves qui souhaiteraient venir dès 8h le 2 septembre 2026.
- **Internat:** Réunion le 1^{er} septembre à 17h00 puis réception des chambres et installation.

Un accueil (café, thé...) sera assuré par des membres de l'A.P.E.L. (Association des Parents de l'Enseignement Libre) le 1 septembre à 8h15. Vous pourrez prendre des contacts et poser toutes vos questions sur la vie de l'Institution, sur cette association et sa raison d'être.

- **Mercredi 2 septembre 2026 de 8h00 à 12h :** pour tous les autres niveaux 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 1^{ère} et Terminale générales et professionnelles, 2^{ème} année de CAP avec une fin des cours à 12h 00 pour cette première journée. Ils seront avec le professeur principal de 8h à 10h.
- **Les cours débutent pour tous les élèves à 10h10.**

NB : Le premier jour, se présenter avec de quoi écrire (cahier de textes, trousse).

N'apporter aucune autre fourniture.

Prévoir aussi un sac pour emporter les livres qui seront distribués et le chèque **de caution de 100 €**.

L'APEL sera présente à l'entrée de l'établissement également .

Réunion de rentrée pour les parents

COLLEGE
SAINT-JOSEPH

Niveau	Salle d'étude C 003	Avec le professeur principal dans la classe
6° : 4/09	17h45	18h30
5° : 3/09	18h00	18h45
4° : 7/09	18h00	18h45
3° / 3PM : 8/09	18h00	18h45

Dates et heures de rentrée

LYCEES Général & Professionnel SAINT-JOSEPH	Niveau	Salle d'étude C003	Avec le professeur principal
	2 nd e GT : 11/09	17h45	18h45
	1 ^{ère} et term GT : 10/09	18h00	18h45
	1 ^{ère} et term AGOrA et logistique : 10/09	18h00	18h45
	1 ^{ère} et term Métiers de la sécurité : 15/09	18h00	18h45
	1 ^{ère} et term MHR : 14/09	18h00	18h45
	2CAP 2 : 14/09	18h00	18h45
	Secondes : GATL:11/09	17h45	Directement dans leur salle avec l'équipe enseignante
	1 CAP 1 : 11/09	17h45	
	2 nd es : Métiers de la sécurité, Métiers de l'hôtellerie et restauration : 18/09	17h45	

Calendrier scolaire

INSTITUTION	Vacances et jours fériés :	
	Toussaint	Du Vendredi 16 octobre 2026 après les cours au Lundi 02 novembre 2026
	Noël	Du Vendredi 18 décembre 2026 après les cours au lundi 04 janvier 2027
	Hiver	Du Vendredi 12 février 2027 après les cours au Lundi 1 mars 2027
	Printemps	Du Vendredi 9 avril 2027 après les cours au Lundi 26 avril 2027
	Ascension	Du Jeudi 6 mai 2027 au Lundi 10 mai 2027
	Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
	Eté	Samedi 3 juillet 2027

Découpage des trimestres en collège et lycée général

Série générale :

1^{er} septembre 2026 au 27 novembre 2026 : 1^{er} trimestre

28 novembre 2026 au 12 mars 2027 : 2^{ème} trimestre

13 mars 2027 au 2 juillet 2027 : 3^{ème} trimestre

Série professionnelle :

Classes	Mi semestre 1	Arrêt des notes	Mi semestre 2	Arrêt des notes
2 MS	12-oct	09-déc	18-mars	21-mai
1 MS	12-oct	13-janv	22-mars	01-juin
Term MS	06-oct	08-janv	23-mars	19-mai
2 GATL	13-oct	04-déc	09-mars	21-mai
1 AGOLOG	13-oct	04-déc	09-mars	01-juin
Term AGOLOG	06-oct	20-janv	22-mars	19-mai
2 MHR	08-oct	04-déc	15-mars	08-mai
1 BP Rest	08-oct	04-déc	15-mars	23-mai
Term BP Rest	05-oct	20-janv	16-mars	14-mai
1 ^{ère} année CAP	15-oct	08-janv	25-mars	14-mai
2 ^{ème} année CAP	15-oct	02-déc	25-mars	14-mai

Administration

COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH	Chef d'établissement coordinatrice: Madame VARENNE Pascale Adjoint de direction collège, lycée: Monsieur VERGNE Pascal DDFPT(Directeur Délégué aux Formations Professionnelles), UFA: Monsieur GIMENOS Gregory Responsable vie scolaire : Monsieur Marc de LORENZI Responsable Collège : Monsieur BALESDENS Didier Educateurs de vie scolaire : Madame LAMOINE Corine, Monsieur MONAMI Cyril Responsable Lycées : Monsieur Marc de LORENZI Educatrice de vie scolaire : Madame VIARENGO Cassandra. Internat : Madame VERBECK Emilie, Madame CUSSINET Sylvie Adjoint en pastorale scolaire : Monsieur FONTAINE Yann Intendance et comptabilité : Monsieur VEYSSET Christophe, Madame BONNICHON Corinne Secrétariat (examens, orientation, relations avec les familles ...) : Madame VERLHAC Sylvie Secrétariat UFA : Madame CHEVALLIER Anne-Laure Accueil de l'établissement : Madame BONNICHON Corinne, Madame CHEVALLIER Anne-Laure, Madame DUMAS Christine. Restauration scolaire : Madame LABRE Virginie
-----------------------------------	--

Horaires journaliers

COLLEGE et LYCEES SAINT- JOSEPH	Accueil des élèves de 7h30 à 18h00 Horaires de cours : - Matin (amplitude maximale) : de 8h00 à 12h00 collège et lycées - Après-midi(amplitude maximale) : de 13h30 à 17h15 collège et lycée professionnel
--	---

	- Après-midi : de 13h à 18h en 1^{ère} et terminale lycée général (Les classes de 6^{ème} ont cours un mercredi matin sur deux). <u>La présence des élèves est obligatoire sur la cour 5 minutes avant le début des cours. Aucune sortie n'est possible entre deux heures de cours. Il est interdit de jouer sur la cour sans surveillance, c'est-à-dire en dehors des horaires de récréation.</u> Le « bulletin de présence dans l'établissement » qui est distribué aux élèves en début d'année est à rendre au professeur principal la semaine du 8 au 12 septembre. Le temps du repas est de 12h00 à 13h30 par rotations. Entrée obligatoire de tous les élèves : 11 rue du Faubourg de la Gironde. Numéro de téléphone UNIQUE école, collège, lycées: 04 70 28 76 36
--	--

Etudes

COLLEGE SAINT-JOSEPH	L'encadrement des élèves est assuré jusqu'à la fin des cours selon l'emploi du temps de chaque classe. Aucun élève ne pourra sortir de l'établissement de manière anticipée sans <u>l'autorisation écrite</u> de ses parents ou du responsable. Les élèves de 1^{ère} et terminale seront autorisés à sortir de l'Institution avec autorisation des parents et sur autorisation du conseil de classe, si les résultats obtenus le permettent, au début du deuxième trimestre. Le soir : étude assurée le lundi, mardi, jeudi de 16h20 à 18h00 et le vendredi de 16h20 à 17h30.
-------------------------	--

Retards et absences : Appeler L'établissement

Collège (M BALESDENS et Mme LAMOINE ou M MONAMI) et Lycées (M de LORENZI et Mme VIARENGO) Par téléphone : 04-70-28-76-36
--

- **Tout retard ou absence doit être signalé(e) dans les plus brefs délais.**
- Dès son retour dans l'établissement, l'élève doit présenter son carnet de correspondance (collège-lycées) à la vie scolaire, qui récupérera le billet justificatif signé par les parents, et l'autorisera à rentrer en cours.
- **Dès 3 ½ journées d'absences non justifiées, un signalement obligatoire est fait à l'Inspection académique.**
- Dans le cas d'une circonstance exceptionnelle, un mot écrit des parents est exigé pour que l'enfant puisse sortir de l'établissement.
- Les voyages pour convenances personnelles, ne peuvent être autorisés sur le temps scolaire. Ce temps est celui des apprentissages pour les élèves.

Fournitures scolaires

COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH	Les listes de fournitures scolaires sont disponibles sur le site Internet de l'Institution www.saintjoseph-montlucon.fr Rubrique Infos pratiques
--------------------------------------	---

Manuels scolaires

COLLEGE et LYCEES	Les manuels scolaires sont prêtés – <u>Etablir un chèque de caution de 100 €</u> à l'ordre de l'OGEC Saint-Joseph pour la rentrée. L'élève est responsable des livres qui lui sont attribués. Il doit les couvrir en début d'année. En cas de perte ou de dégradation, une facture sera émise aux parents pour compenser le préjudice.
----------------------	---

Les Services et Informations financières : Service comptabilité : 04 70 28 76 41

Restauration

C O L L	
---------	--

	L'inscription à la demi-pension donne droit aux repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis (Les mercredis pour les internes ou les élèves collés). Il est toutefois possible, en fonction de l'emploi du temps des élèves, de définir le nombre de repas pris régulièrement chaque semaine (forfait 1, 2,3, 4 ou 5 jours. Prix unitaire : 7.14€. Vous reporterez votre choix sur la fiche « bulletin de présence dans l'établissement » distribuée le jour de la rentrée. Les passages réguliers au restaurant scolaire doivent se faire obligatoirement avec la carte magnétique. - Perte de la carte donnée en début d'année : Signaler le plus tôt possible la perte de la carte à la vie scolaire afin de la rendre inutilisable. Une nouvelle carte sera alors remise en circulation moyennant son rachat (10€). Pour les repas occasionnels : prévoir <u>la réservation et le paiement</u> sur EcoleDirecte au prix de 7.60€ l'unité. (onglet : Restauration). Passage au self avec la carte magnétique.
COLLEGE et LYCEES	- Tout changement de régime (externe ou demi-pensionnaire) ou du nombre de repas pris régulièrement chaque semaine doit avoir l'accord du chef d'établissement. <u>Rédiger un courrier.</u> - Les paniers repas sont autorisés uniquement pour les élèves <u>bénéficiant d'un PAI en cours de validité.</u>

Transports scolaires

COLLEGE et LYCEES	• Nouveaux inscrits : Les élèves doivent s'inscrire en ligne sur le site : https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier. • Elèves déjà inscrits : - Renouvellement sur le site https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier Les élèves n'ayant pas d'accès internet, peuvent retirer un dossier papier à l'accueil de l'établissement. - Les élèves reçoivent leur carte directement à leur domicile. <u>En cas de perte, le duplicata est facturé à la famille.</u> Autres départements : contacter les services de la mairie de votre domicile. SNCF : Les demandes sont à renouveler chaque année. Imprimé à retirer à l'accueil. Les trottinettes sont tolérées dans l'établissement (prévoir un antivol). En revanche, les scooters et 2 roues motorisés sont interdits.
-------------------	--

L'APEL : Association des parents d'élèves

COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH	Les parents d'élèves adhèrent à l'Association des Parents d'Elèves de l'Institution moyennant le versement d'une cotisation forfaitaire annuelle de 25€ (attention dans le cas où il y a une fraterie, la cotisation est facturée à l'aîné). Ainsi, ils participent à la vie de l'établissement en acceptant, par exemple, le rôle de parent délégué (ou correspondant). Ce rôle permet de participer à la vie de l'établissement ou de donner un peu de temps pour se rencontrer et être une force vive de propositions au niveau du collège et des lycées. L'association des Parents d'Elèves de l'Institution adhère à l'A.P.E.L. départementale et à l'A.P.E.L. nationale. Chaque adhérent reçoit la revue « Famille et Education ». La présidente de l'A.P.E.L. : Madame RAPHANAUD. Une assemblée générale est fixée <u>au jeudi 24 septembre 2026 à 18h30.</u> L'association proposera un « café d'accueil » le 1^{er} septembre 2026 à 8h 15 à l'entrée de l'établissement Date à retenir : Le traditionnel « Marché de Noël » est fixé au 4 décembre 2026 à partir de 17h15.
-----------------------------------	---

Bourses Nationales

	Le ministère de l'éducation a créé deux simulateurs de droit à l'obtention d'une bourse dans le second degré qui sont accessibles sur internet. Ces deux nouveaux services en ligne sont mis à la disposition de tous aux adresses suivantes : www.education.gouv.fr/bourses-de-college www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee
--	---

Les familles pourront ainsi connaître leur éligibilité et le montant de la bourse à percevoir.	
COLLEGE	• Bourses nationales de collège : Les demandes sont à renouveler chaque début d'année, courant septembre. • Fonds d'aide aux collégiens : Dispositif ouvert aux <u>élèves de l'Allier et demi-pensionnaires</u>. Dossier à retourner à l'établissement.
LYCEES	• Les demandes sont à renouveler chaque début d'année, courant septembre. • Tout changement de situation familiale ou professionnelle est à signaler le plus rapidement possible au secrétariat du lycée.

L'internat

LYCEES SAINT-JOSEPH	L'accueil à l'internat est conditionné par le paiement de la mensualité du mois de septembre. A cette fin, vous trouverez ci-joint la partie réponse à compléter et à nous retourner avec le chèque correspondant (265 € / mois comprenant le repas du soir, le petit déjeuner, la nuit, la mise en place d'activités avec un adulte le mercredi après-midi). Madame VERBECK se tient à votre disposition pour toute communication sur le site «ecole directe ». Le règlement intérieur de l'internat sera signé par la famille et l'interne en début d'année scolaire. Un dossier est fourni à l'inscription avec toutes les modalités et besoins pour la vie à l'internat. L'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire. Le règlement financier doit se faire avec un mois d'avance. Une régulation pourra être effectuée en fonction des circonstances personnelles. Un règlement intérieur spécifique est établi et l'inscription à l'internat vaut acceptation du règlement intérieur. La réunion pour l'internat est fixée au 1^{er} septembre à 17h en salle d'étude. Les parents peuvent accompagner leur enfant pour installer les élèves.
------------------------	--

Enseignements complémentaires

	Partenaires	Danse «Isadora»	Foot « Montluçon Foot »	Team Tennis Club	Rugby «Ovalie Club de Montluçon »	C.H.A.T (Théâtre)	Equitation « L'étrier de Villebret »	Musique Conservatoire A Messenger
	Jour (s) et horaires	Selon le dispositif de l'élève	Mardi et Jeudi de 15h30 à 17h15	Mardi à partir de 15h30.	Jeudi à partir de 15h30.	Mardi et jeudi	Mardi à partir de 15h30 et selon le dispositif de l'élève	Selon l'horaire de cours de l'instrument
	Début des cours			Le 22 septembre 2026				
	A contacter	Ecole Isadora 06 11 86 14 17	Mme Kappe Réunion pour les familles le lundi 14 septembre à 18h au collège.	Mr Nourissat 06 07 88 89 42	Mr Pzonack 06 87 08 95 94 Axel Pinel 07 88 02 33 08	Mme Varenne Par « école directe »	Mr Ezzahir 04 70 28 76 36	Mme Varenne par « école directe »

Association Sportive

	Fonctionnement de l'AS: Il est possible de participer à l'AS soit pour :-une pratique « ANIMATION » dite de loisirs, - une pratique « COMPÉTITION ». Les entraînements se déroulent entre 12h40 et 13h25, sous la responsabilité des enseignants d'EPS. Les événements UNSS (ANIMATION ou COMPÉTITION) sont généralement organisés les mercredis après-midi. Dans les 2 cas, votre enfant doit s'inscrire à l'AS auprès des enseignants d'EPS qui lui remettront la fiche d'inscription afin d'être licencié(e) UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). <u>Montant de la licence</u> : 15 euros pour le collège et 10 euros pour le lycée, avec un tee shirt. La licence UNSS donne la possibilité de pratiquer toutes les activités de l'AS, réparties sur 1 ou plusieurs créneaux dans la semaine, et vaut pour l'année scolaire en cours. Il est proposé des activités individuelles (tennis de table, badminton,...) et collectives (volley-ball, basket-ball, futsal, football, step,...). Les rencontres UNSS se déroulent contre des équipes d'autres établissements au niveau du District (collèges du bassin montluçonnais), du département ou/et de l'Académie. Une convocation est donnée aux élèves pour le mercredi concerné et doit être retournée signée à l'enseignant. Pour les rencontres hors bassin montluçonnais, l'AS s'occupe du transport des élèves, avec horaires de départ et de retour à l'établissement. Certains mercredis des sorties peuvent être organisées (VTT, course d'orientation, randonnée...). Une convocation sera donnée aux élèves souhaitant y participer. La convocation devant être retournée signée à l'enseignant. Les élèves de la Section Sportive Football et les élèves qui ont un enseignement complémentaire sont obligatoirement licenciés UNSS. Les footballeurs participent aux compétitions « Excellence Football » et Futsal, ainsi qu'au cross départemental. Date à retenir : <u>mercredi 16/09/2026 Journée Nationale du Sport Scolaire</u> ou JNSS. Les entraînements débuteront la semaine suivante.

Casiers

Collège
SAINT-JOSEPH

Des casiers fermant à clefs sont mis à la disposition des élèves à partir de la classe de 5° (les 6° ont leur classe attitrée). Ces casiers peuvent être loués à l'année, par les demi-pensionnaires. Lorsque les élèves se connaissent bien, il est possible de louer un casier pour deux. Ils sont assez grands et on peut y déposer des livres, vêtements de sport... afin d'alléger les cartables.

Le prix de la location est de 5€/ par casier pour l'année. Il est indispensable d'apporter un cadenas simple à clefs.

Réouverture du secrétariat

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

Réouverture du secrétariat **le jeudi 20 août 2026**

Ou sur rendez-vous en passant par le site internet :

<https://www.saintjoseph-montlucon.fr>

*Toute l'équipe de l'Institution Saint-Joseph vous souhaite
une bonne année scolaire 2026-2027.*